

SYNDICAT MIXTE OUVERT SEINE ET YVELINES VOIRIE

COMITE SYNDICAL

COMITE SYNDICAL

Séance du 26 novembre 2025

BUDGET PRIMITIF 2026
DU COMITE SYNDICAL MIXTE OUVERT « SEINE ET
YVELINES VOIRIE »
- APPROBATION DU BUDGET RATTACHE DE LA REGIE
« PRESTATIONS AUX COMMUNES » -

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3312-1, L. 5721-1 et suivants,

Vu la délibération de la Commission permanente du département des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 approuvant la création du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines voirie (SMO SYV) et ses projets de statuts,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Yvelines n°2024-CP-8194 du 29 mars 2024 approuvant la création Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines voirie (SMO SYV) et ses projets de statuts,

Vu l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 approuvant la création du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines voirie (SMO SYV),

Vu les statuts de SMO SYV approuvés par l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Voirie (SMO SYV),

Vu la délibération du SMO SYV n°2025-SMOSYV-26 du 18 juin 2025, modifiant les statuts et incluant la création de la régie « prestations aux communes »

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2025 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvert,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget rattaché prestations aux communes pour l'exercice 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Il est approuvé le budget primitif 2026 du **budget rattaché de la Régie dédiée aux prestations aux communes** tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|----------|----------|
| Section de fonctionnement | 317 800€ | 317 800€ |
| Section d'investissement | 200 000€ | 200 000€ |

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert
« Seine et Yvelines Voirie »

Jean-
Christophe
FROMANTIN

Signature numérique
de Jean-Christophe
FROMANTIN
Date : 2025.11.27
12:49:08 +01'00'

RECUEIL DES VOTES 2025-SMOSYV-42

Approbation du budget primitif 2026 du SMO SYV – Budget rattaché

Président de séance : **Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN**

1/ Délégués présents :

- Denis DATCHARRY
- Richard DELEPIERRE
- Jean-Christophe FROMANTIN
- Patrick STEFANINI
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE

2/ Délégués absents mais donnant pouvoir donc représentés :

- Geoffroy BAX DE KEATING (pouvoir à Mr STEFANINI)
- Daniel COURTES (pouvoir à Mr FROMANTIN)
- Thomas LAM (pouvoir à Mr DELEPIERRE)
- Lorrain MERCKAERT (pouvoir à Mme WINOCOUR-LEFEVRE)

3/ Délégués absents :

- Denis LARGHERO

Le nombre d'élus délégués présents (1) ou représentés (2) est de **9** sur un total de 10.

Le quorum est donc atteint.

4/ Résultats des votes :

- Nombre de vote pour : 8
- Nombre de vote contre : 0
- Nombre d'abstention : 1
- NPPV : 0

⇒ **Total des votes : 9**

Le Président